

LE FLASH DE

N° 60 - Mars 2008

LA SAUVEGARDE

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : www.sauvparcml.asso.fr • e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

Spécial ÉLECTIONS MUNICIPALES



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
Association agréée - Arrêté préfectoral du 22 juin 1978

Maisons-Laffitte le 8 février 2008

Monsieur,

Vous êtes candidat tête de liste aux élections municipales des 9 et 16 juin prochain.

Comme nous l'avons toujours fait précédemment, et notamment en Février 2001 lors des dernières élections municipales, nous aimerions connaître vos positions sur les points suivants qui intéressent notre association agréée au titre de l'environnement sur le territoire communal :

1 - La circulation et le stationnement à Maisons-Laffitte :

Nous sommes tous d'accord pour dire que d'insupportable en 2001, la situation est devenue intolérable aujourd'hui. .

Que proposeriez- vous comme solutions pour réduire, voire supprimer le trafic de transit, améliorer le stationnement et augmenter les places de parkings aussi bien en souterrain qu'en surface, sachant que rien n'a été fait dans ce sens depuis mars 2001, malgré nos suggestions et demandes réitérées ?

2 - L'urbanisme :

A part des modifications ponctuelles depuis 2000, tous les documents d'urbanisme comme le POS (Plan d'Occupation des Sols) par exemple, sont restés inchangés, à croire qu'ils nous donnent satisfaction...

Ne croyez vous pas qu'après 8 ans d'existence, la révision du POS préconisée par les dispositions de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (loi SRU) aurait dû être effective depuis cette date, après concertation, ainsi que la plupart des communes l'ont fait pour « coller » à l'actualité urbanistique ?

3 - Le caractère résidentiel de notre ville, La ZPPAUP :

Nous estimons que les protections administratives existantes sont fragiles et qu'elles doivent être complétées **par une protection d'un niveau supérieur et pérenne** : la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural

Urbain et Paysager). C'est pourquoi, depuis maintenant près de 20 ans, nous la réclamons. Par deux fois, votée en 1989 et 1995 par le conseil municipal en place, sa mise à l'étude n'a toujours pas été lancée. La ville du Pecq l'a fait, avec le soutien de celle de Saint-Germain-en-Laye, et **aujourd'hui la ville du Vésinet une ZPPAUP l'a décidée. Cette protection est en cours de concrétisation dans cette ville.**

Sachant que les précisions techniques explicatives voulues sur ce point, figurent dans notre FLASH n° 58 distribué en décembre 2007, quel est votre avis ?

4 - L'Intercommunalité :

Créée pour que les rapprochements communaux leur soient profitables à bien des points de vue, dont financiers, les communes réunies en intercommunalité regroupent parfois plus d'habitants qu'une simple circonscription législative. Elles fleurissent autour de notre ville, pour ne citer que celle de la « Boucle de Montesson » (163.000 habitants, réunissant 7 communes : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville) ; celle « du Parisis », nos voisins immédiats du Val d'Oise (82.000 habitants, réunissant 6 communes : Beauchamp, Corneilles-en-Parisis, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-les-Corneilles, Pierrelaye).

Notre « partenariat » cantonal avec nos voisins immédiats du Mesnil-le-Roi doit s'étendre pour aboutir à la création d'une véritable intercommunalité, sinon, sans cette vision de l'avenir, notre ville restera isolée et devra supporter des charges d'impôts locaux et d'emprunts prohibitifs.

Votre avis ?

6 - Les activités hippiques :

Quelles actions supplémentaires préconisez- vous pour leur développement ?

7 - Quels autres points environnementaux souhaiteriez vous aborder ?

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Conseil d'Administration

PS : Votre réponse (recto/verso) sera publiée. Compte tenu des délais d'impression et de diffusion, nous vous remercions de nous la faire parvenir avant le 20 février.

Nous vous communiquons pour votre information :

- le questionnaire que nous avons adressé aux candidats tête de liste
 - les réponses que nous avons reçues par ordre d'arrivée de :
 - **M. Marc Lefoulon, liste «Construisons l'Avenir»**
 - **M. Joël Desjardins, liste «Mieux Vivre Maisons-Laffitte»**
 - **M. Jacques Myard, liste «Agir pour Maisons-Laffitte»**
- ne nous a pas adressé de réponse.*

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL

Conception - Impression : CRIS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte 21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte

Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : www.sauvparcml.asso.fr

e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

«CONSTRUISONS L'AVENIR»

Liste de la Gauche Républicaine conduite par le Parti Socialiste avec Marc LEFOULON

A l'attention de **L'ASSOCIATION de SAUVEGARDE et de MISE EN VALEUR du PARC de MAISONS-LAFFITTE**

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 08/02/08, nous vous adressons les engagements de notre liste «CONSTRUISONS L'AVENIR» pour les sujets que vous avez soumis à notre attention.

1 - La circulation et le stationnement à Maisons-Laffitte

Nous partageons votre sentiment sur le caractère très pénible de la circulation et du stationnement à Maisons Laffitte et nous mettons cette question au coeur de nos préoccupations.

Pour réduire sensiblement la circulation de transit, nous préconisons:

-La diminution des voies de circulation Avenue de Longueil. Nous voulons réaménager les actuelles contre-allées en deux voies cyclables ascendantes et descendantes pour apporter davantage de sécurité aux cyclistes et libérer les trottoirs pour les piétons et les poussettes.

-Le recours à la « Zone 30 » dans certaines avenues du Parc, ce qui sécuriserait le trafic et diminuerait leur utilisation comme solution de traversée de Maisons Laffitte.

- Un parking souterrain au croisement de la rue de Paris et de l'Avenue de Longueil, à l'entrée du Parc, avec des entrées et sorties sur les placettes latérales situées de part et d'autre de la voie.

- L'incitation aux déplacements pédestres par un meilleur entretien des trottoirs et une meilleure sécurisation des carrefours.

- Le lancement d'une vraie politique de promotion/protection des déplacements cyclistes.

2 - L'urbanisme

Nous souhaitons retravailler collectivement et dans la transparence le Plan d'Occupation des Sols dans le cadre du PLU. Dans sa forme actuelle, le POS mécontente une grande partie des mansonniens en dévalorisant par exemple des terrains secteur Foch.

Nous affirmons clairement notre attachement à la protection des parcelles boisées de Jacques Laffitte.

Nous voulons limiter la densification de l'habitat en centre ville et créer des jardins pour enfants.

Nous voulons définir des itinéraires protégés d'accès aux espaces verts de notre commune : Forêt/Berges de Seine/Parc de Maisons Laffitte.

3 - Le caractère résidentiel de notre ville, la ZPPAUP

Nous sommes d'accord pour engager, dès notre élection, la mise à l'étude de la ZPPAUP et d'impliquer toutes les parties prenantes dans la décision finale. Plutôt que de figer une grande partie de son

territoire par des dispositions administratives trop rigides, ne serait-il pas plus judicieux pour la pérennité de Maisons Laffitte de conserver sa capacité à s'adapter aux évolutions futures ?

D'autre part, le délicat problème de la présence d'activités économiques dans le parc doit être examiné dans un esprit de dialogue et non de conflit. Les nouvelles technologies de communication ayant réinventé le travail à domicile, il existe sûrement des aménagements à concevoir.

4 - L'Intercommunalité

Afin d'éviter que le Préfet ne la dessine pour nous, nous voulons choisir et non subir notre intercommunalité.

Nous devons mutualiser nos moyens et nos énergies avec les communes voisines et notamment Le Mesnil le Roi, dans un cadre plus ambitieux que le SIVOM. Nous relancerons un vrai dialogue, basé sur nos intérêts communs et non sur un rapport de force. Seule l'intercommunalité nous permettra de mieux dépenser.

Par ailleurs, les problèmes de circulation des boucles de la Seine ne pourront se résoudre qu'à une échelle départementale et régionale.

5 - Les activités hippiques :

Nous sommes attachés au maintien des activités hippiques qui constituent le meilleur bouclier pour la conservation de l'identité du Parc .

Nous voulons rechercher, en concertation avec les entraîneurs, une solution pour la mise aux normes environnementales européennes de leurs fosses à fumier. Nous proposons la mise à l'étude d'une aide concrète aux écuries par la valorisation énergétique des pailles usagées et du fumier.

6 - Quels autres points environnementaux souhaiteriez vous aborder ?

Nous voudrions reconsidérer le sort de la carrière Sainte Hélène. Est-il utile de garder un dépôt de déchets verts dans un cadre aussi prestigieux ?

A l'heure des efforts demandés à la ville pour mettre cette carrière aux normes, ne serait-ce pas l'occasion de s'interroger sur l'éventualité de donner une nouvelle vocation à ce site ?

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à l'avenir de notre Commune, nous vous assurons de nos sentiments de cordialité.

Marc LEFOULON



Joël Desjardins

MIEUX VIVRE MAISONS-LAFFITTE

BP 78

78600 MAISONS-LAFFITTE

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

**Monsieur le Président Jean-Claude
GOAS**

21 ter, Avenue Eglé
78600 MAISONS-LAFFITTE

Maisons-Laffitte, le 14 février 2008

Monsieur le Président,

Votre courrier du 8 février a retenu toute mon attention et appelle de ma part les réponses suivantes.

Concernant le stationnement à Maisons-Laffitte, je ne suis pas convaincu qu'un parking supplémentaire, coûteux, apporte une réelle solution. En effet aux heures difficiles pour se garer en centre ville (samedi et dimanche matin) le parking, place de la Libération, n'est pas saturé loin s'en faut. Pour autant il faut réfléchir au moyen de dissuader les habitants des autres communes d'occuper durablement des places de stationnement.

En ce qui concerne la révision du POS, je pense qu'elle s'imposera à terme. Cela n'empêche pas de mettre à l'étude une ZPPAUP, comme écrit dans notre programme. Il faut en effet préserver notre patrimoine.

L'intercommunalité doit être aussi envisagée. Nous examinerons les conditions d'accès dans une communauté de communes qu'il vaut mieux négocier, que de

se voir imposer par le Préfet dans des conditions inacceptables pour Maisons-Laffitte.

Je développerai l'intercommunalité avec le Mesnil le Roi, sans difficultés, compte tenu de mes bonnes relations avec les élus de cette commune, en tant que Conseiller Général. Il y a des projets qui peuvent être mis en place facilement. Je proposerai que la Présidence du SIVOM soit alternée entre les Maires des deux communes.

En ce qui concerne les activités hippiques, le problème est assez complexe et de nombreuses actions doivent être menées en commun concernant :

- Le maintien de la zone hippique
- Le logement social des garçons d'écurie et la réalisation d'un foyer des jeunes travailleurs.
- La finalisation du Rond Sévigné.
- La mise en place d'une pépinière d'entreprises pour les jeunes entraîneurs.
- La création d'une association chargée de faire la promotion du Centre d'Entraînement de Maisons-Laffitte.

Par ailleurs, il faudra réaliser des investissements qui permettent d'améliorer le rapport Qualité/Prix de l'entraînement à Maisons-Laffitte. Ces investissements doivent impliquer France Galop, la Commune, mais aussi le Conseil Général et la Région.

J'ai déjà demandé au Président du Conseil Général de s'engager dans ce dossier et d'en être le pilote afin d'entraîner plus facilement la Région dans le tour de table.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon entière considération.

Joël DESJARDINS

